

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3222

18 décembre 2013

SOMMAIRE

Aboukir S.à r.l.	154653	eBar S.à r.l.	154614
ACPI Luxembourg Fund	154614	FABRICOM Industrie Sud S.A.	154656
Air Lease Holdings S.A.	154613	fLAB Luxembourg S.à r.l.	154616
Alkern Participation	154616	Fronsack Invest S.A.	154610
Almacantar Centre Point S.à r.l.	154625	Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG	154650
Almacantar (Centre Point) S.à r.l.	154625	GES Holding I S.A.	154633
Ametos SICAV	154617	Jetflight Executive S.à r.l.	154614
Ametos SICAV	154617	Kayenta S.à r.l.	154655
Animation culturelle et sociale - Lycée de garçons de Luxembourg A.s.b.l. (ACS - LGL)	154612	LFP S&P Capital IQ Fund	154651
Apollo Rom (EU) S.à r.l.	154656	Maison du Feu - Association luxembour- geoise pour la promotion des métiers et produits du feu	154618
Associated Dexia Technology Services ..	154613	Natixis AM Funds	154611
Atalaya Luxco 2	154656	Noisy Le Sec Participations S.A.	154617
Atalaya Luxco Midco	154613	Norama Fund	154610
Atalaya Luxco Topco	154613	Nouvelle Société du Magasin KLEIN-AN- GELSBURG Ettelbruck S.à.r.l.	154610
A-XYZ concept S.A.	154614	OCS Investment S.à r.l.	154618
Barbican S.A.	154616	Perfect Lux S.A.	154610
Bloemers Luxembourg B.V./S.A.	154615	PHM Topco 21 S.à r.l.	154620
Build Germany 2 S.à r.l.	154616	Polish Co. 1 Sp. z o.o., Luxembourg Branch	154612
Camping a Caravaning Frënn Heischent asbl	154644	PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l.	154612
Cargefin S.A.-SPF	154619	Prime Action S.A.	154612
CIGL Käerjeng asbl	154618	Protim Exclusive s.à r.l.	154611
circum s.a.	154655	Refrain Luxembourg S.A.	154611
circum s.a.	154620	Refrain Luxembourg S.A.	154611
circum s.a.	154620	Resam Europe S.A.	154619
circum s.a.	154620	Shire Luxembourg S.à r.l.	154621
circum s.a.	154615	Signature Pictures International S.A.	154656
circum s.a.	154615	Whitewood (Blue) UK S.à r.l.	154647
circum s.a.	154615	Whitewood (Ring) UK S.à r.l.	154641
Cofely Fabricom Industrie Sud	154656		
d'Tatta Noduscht, S.à r.l.	154619		

Fronsack Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.569.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67677 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163492/10.

(130199648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013163725/12.

(130200008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Nouvelle Société du Magasin KLEIN-ANGELSBURG Ettelbruck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 20, Clos du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 99.469.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163727/10.

(130199673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Perfect Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4763 Pétange, 26, rue Oberst Daëssent.
R.C.S. Luxembourg B 53.487.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2013

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2013 que:

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats des administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019, à savoir:

- Pierre Burg;
- Véronique Di Domenico;
- Olivier Moline.

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué pour une nouvelle durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019, à savoir:

- Pierre Burg.

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du commissaire pour une nouvelle durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019, à savoir:

- Pierre Edouard Burg.

Fait à Steinfort, le 22/11/2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013163777/22.

(130199275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Natixis AM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.509.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 octobre 2013

En date du 24 octobre 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Natixis Asset Management représentée par Monsieur Pascal Voisin en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 24 octobre 2013, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Natixis AM Funds
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013163729/15.

(130199568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Refrain Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 89.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013163827/12.

(130199478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Refrain Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 89.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013163829/12.

(130199493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Protim Exclusive s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 37.886.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Protim Exclusive S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Me Nicolas Bernardy
Le liquidateur

Référence de publication: 2013163794/15.

(130199381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Prime Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 55.554.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.11.2013.

Pour: PRIME ACTION S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013163790/15.

(130200213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Polish Co. 1 Sp. z o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 149.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLISH CO. 1, Sp. z O.O.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013163786/12.

(130199365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Les comptes annuels consolidés de PPG Industries, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013163788/12.

(130199668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Animation culturelle et sociale - Lycée de garçons de Luxembourg A.s.b.l. (ACS - LGL), Association sans but lucratif.

Siège social: L-1921 Luxembourg, place Auguste Laurent.
R.C.S. Luxembourg F 3.441.

STATUTS

Art. 3. Peuvent être membres effectifs: le directeur, le ou les directeurs adjoints, les professeurs, le ou les psychologues du SPOS, les professeurs-stagiaires et les chargés de cours du Lycée de garçons de Luxembourg. Les professeurs honoraires peuvent être membres honoraires. La qualité de membre s'acquiert sur simple demande de l'intéressé auprès du comité et après paiement de la cotisation annuelle dont le montant s'élève à au moins 10 € et est fixé annuellement par le Conseil d'Administration pour l'exercice à venir. Elle se perd par démission écrite ou par non-paiement de la cotisation. Le nombre minimum de membres effectifs est de neuf.

Référence de publication: 2013163890/15.

(130200304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

"ADTS" ou "DTS", Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Par décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2013, Madame Christine Lensel-Martinat, avec adresse professionnelle à 1 Passerelle des Reflets, bâtiment Tour Dexia La Défense 2, F - 92919 Paris La Défense Cedex, a été nommée à la Présidence du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Luc Van Thielen qui renonce à cette fonction.

Par décision du même Conseil d'administration Madame Carole Wintersdorff, avec adresse professionnelle à 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'administrateur de ADTS, en remplacement de Monsieur Bernard Mommens, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée générale.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Associated Dexia Technology Services

Société anonyme

Référence de publication: 2013163896/17.

(130200278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Air Lease Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.974.

Veillez prendre note du changement de l'adresse des gérants suivants:

Monsieur Jean Fell,

5, avenue Gaston Diderich,

L-1420 Luxembourg.

Monsieur Cornelius Martin Bechtel

5, avenue Gaston Diderich,

L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour Air Lease Holdings S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013163914/17.

(130200921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Atalaya Luxco Midco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.142.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013163898/10.

(130200691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Atalaya Luxco Topco, Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 2.000.001,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.107.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013163899/10.

(130200692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Jetflight Executive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 140.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013163874/10.

(130200581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

A-XYZ concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstroos.

R.C.S. Luxembourg B 98.489.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 1^{er} septembre 2010 au siège social**Résolutions*

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de la société Mazars, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, la société AFC Benelux ayant son siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B60162.

Son mandat s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sarl

Signature

Référence de publication: 2013163873/16.

(130200747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

eBar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 157.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163865/10.

(130200487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

ACPI Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.119.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 novembre 2013

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alok OBEROI en tant qu'Administrateur de la Société
- de coopter Madame Cairtriona O'MALLEY, résidant professionnellement au 37-43 Sackville Street GB-London W1S 3EH en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement d' Alok OBEROI.
- que Madame Cairtriona O'MALLEY terminera le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Madame Cairtriona O'MALLEY en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère

Pour ACPI LUXEMBOURG FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013163906/18.

(130201105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31/12/2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre
PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163863/12.

(130201098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre
PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163862/12.

(130201097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre
PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163858/12.

(130201093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Bloemers Luxembourg B.V./S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.843.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 20 novembre 2013

Lors des Résolutions de l'Associé Unique de Bloemers Luxembourg B.V. / S.A. (la "société"), prises en date du 20 Novembre 2013, il a été décidé comme suit:

De révoquer le mandat de Avega Revision S.à r.l. en tant que Commissaire au Comptes de la société avec effet en date du 20 Novembre 2013;

De nommer C.A.S. Services S.A., ayant son adresse au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68 168 en tant que Commissaire au Comptes de la société avec effet en date du 20 Novembre 2013.

Luxembourg, le 22 Novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2013163954/18.

(130200337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Build Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 156.190.

EXTRAIT

En date du 21 novembre 2013, M. Guy Harles a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat. Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais, au 21 novembre 2013, composé des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Damien Rensonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163962/18.

(130200480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

fLAB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 146.024.

Grupo Financial LAB S.L., l'actionnaire unique de la société, d'un commun accord avec «MAZARS S.A.»:

- Décide de remplacer «MAZARS S.A.» par «KPMG Luxembourg S.à r.l.», 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en 2014, ceci avec effet immédiat.

Le 21 novembre 2013.

Grupo Financial LAB S.L.

Référence de publication: 2013163866/12.

(130200960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Barbican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013163966/13.

(130200687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Alkern Participation, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.042.716,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163883/11.

(130201072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Ametos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 160.526.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Ametos SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013163888/11.

(130200969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Ametos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 160.526.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung Ametos SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der Ametos SICAV vom 25. November 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:
Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Loris Di Vora, Vorsitzender
- Markus Dischner, Mitglied
- Reiner Welz, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. November 2013.

Für Ametos SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013163887/22.

(130200394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Noisy Le Sec Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 64.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Noisy Le Sec Participations S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 6 juin 2010.

L'assemblée décide:

De réélire le commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Premium Investment Partners S.A.

Les adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes ont changé comme suite:

Block Olivier 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Scheiwen Gérard 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Nickels Luc 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Premium Investment Partners S.A. 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Senningerberg, le 21 novembre 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013163735/21.

(130199142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Maison du Feu - Association luxembourgeoise pour la promotion des métiers et produits du feu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg F 8.407.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2013

Par résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2013, les Membres de l'Association ont pris les décisions suivantes:

1. L'Association a été dissoute volontairement puis mise en liquidation avec effet au 31 octobre 2013;
2. L'Association ne présente aucun actif net à affecter;
3. Monsieur Claude BIEVER, né le 27 septembre 1966 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 11, rue de l'Industrie, a été nommé aux fonctions de liquidateur de l'Association avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations de liquidation; et
4. La liquidation de l'Association a été clôturée avec effet au 31 octobre 2013. L'Association a en conséquence cessé d'exister depuis ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013163680/21.

(130199334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

OCS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.534.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 novembre 2013

1. Monsieur Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCS Investment S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013163746/16.

(130199937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

CIGL Käerjeng asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3598 Dudelange, 36, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg F 1.829.

DISSOLUTION

Assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2013 à 18h.

Quorum:

- présence des 2/3 des membres de l'assemblée générale
- majorité des 2/3 des voix des membres présents

Pourcentage réel de présence: 100%

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale extraordinaire ont décidé la dissolution du CIGL Käerjeng asbl avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Chapitre VI, Article 28 des statuts du CIGL Clemency asbl:

Le solde excédentaire de l'actif social reviendra au CIGL Dudelange asbl.

Référence de publication: 2013163837/17.

(130200204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Cargefin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 109.433.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 octobre 2013

Le Président informe de la démission de Monsieur Jean-Charles d'ASPREMONT LYNDEN qui sera effective à l'issue de ce Conseil.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des voix décident de coopter Monsieur Joseph WINANDY, demeurant 92 rue de l'Horizon à L5960 ITZIG, en remplacement de Monsieur Jean-Charles d'ASPREMONT LYNDEN.

Par ailleurs, la société est informée de la démission du commissaire avec effet au 1^{er} juillet 2013. Une Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement sera convoquée pour procéder à la nomination d'un nouveau commissaire et ratifier la cooptation de Monsieur WINANDY comme Administrateur.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2013

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Charles d'ASPREMONT LYNDEN en qualité d'Administrateur et de Baudouin DELLOYE, en qualité de Commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} juillet.

L'Assemblée ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration de ce jour de Monsieur Joseph WINANDY en qualité d'Administrateur.

Monsieur Jean-Charles d'ASPREMONT LYNDEN domicilié 1, rue Château d'Abée à B-4557 TINLOT est nommé Commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme
Marie-Claire CASTELLUCCI
Administratrice

Référence de publication: 2013163842/27.

(130200454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

d'Tatta Noduscht, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Ech-sur-Alzette, 34, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 110.678.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2013

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Les associés prennent acte et acceptent la démission de Madame Dauphin Jessica demeurant à L-3718 Rumelange, 10, rue Staebierg II, de son mandat de gérant technique à partir du 17/11/2013

2. Les associés nomment Monsieur Dauphin Jimmy, demeurant à L-3718 Rumelange, 10, rue Staebierg II, comme nouveau gérant technique et ceci à partir du 17/11/2013.

Monsieur Dauphin Jimmy, susvisé, déclare accepter son mandat de gérant technique.

4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
Esch-sur-Alzette, le 18/11/2013.

Référence de publication: 2013163864/17.

(130200709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Resam Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163834/10.

(130199267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

PHM Topco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 181.673.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 novembre 2013.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 novembre 2013 qu'il a été décidé de:

1. d'accepter la démission de Monsieur Pavel NAZARIAN, Gérant de la Société avec effet en date du 22 novembre 2013.

2. d'élire en tant que Gérant de la Société pour une période indéterminée Monsieur Kevin O'FLAHERTY, né le 7 avril 1969 à Dublin (Irlande) et résidant professionnellement au 25, Park Lane, W1K 1RA Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013163781/18.

(130199756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.999.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163854/12.

(130201089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.999.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163855/12.

(130201090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.999.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163856/12.

(130201091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.697.415,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October.

Before Maître FRANCIS KESSELER, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.123, incorporated by deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 September 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2581 of 22 October 2008 (the "Company"), and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 26 June 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2271 of 16 September 2013.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, duly represented by Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 101,994,865 (one hundred and one million, nine hundred and ninety four thousand, eight hundred and sixty five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,702,550 (four million, seven hundred and two thousand, five hundred and fifty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 101,994,865 (one hundred and one million, nine hundred and ninety four thousand, eight hundred and sixty five United States Dollars) to USD 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen United States Dollars) by the issue of 4,702,550 (four million, seven hundred and two thousand, five hundred and fifty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 18,810,201.83 (eighteen million, eight hundred and ten thousand, two hundred and one United States Dollars and eighty three cents), out of which an amount of USD 470,255 (four hundred and seventy thousand, two hundred and fifty five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,702,550 (four million, seven hundred and two thousand, five hundred and fifty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 101,994,865 (one hundred and one million, nine hundred and ninety four thousand, eight hundred and sixty five United States Dollars) to USD 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen United States Dollars) by the issue of 4,702,550 (four million, seven hundred and two thousand, five hundred and fifty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (the "New Shares"), subject to payment of a share premium amounting to USD 18,810,201.83 (eighteen million, eight hundred and ten thousand, two hundred and one United States Dollars and eighty three cents) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 470,255 (four hundred and seventy thousand, two hundred and fifty five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of claims held against the Company of an aggregate amount of USD 23,512,751.83 (twenty three million, five hundred and twelve thousand, seven hundred and fifty one United States Dollars and eighty three cents) (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Madame Sofia Afonso da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of USD 4,702,550 (four million, seven hundred and two thousand, five hundred and fifty United States Dollars). The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 23,512,751.83 (twenty three million, five hundred and twelve thousand, seven hundred and fifty one United States Dollars and eighty three cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 October 2013, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 4,702,550 (four million, seven hundred and two thousand, five hundred and fifty United States Dollars), to the share capital; and
- USD 18,810,201.83 (eighteen million, eight hundred and ten thousand, two hundred and one United States Dollars and eighty three cents) to the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 470,255 (four hundred and seventy thousand, two hundred and fifty five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, holder of all the 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen) shares of the Company.

The notary acts that all the shares of the Company representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen United States Dollars), represented by 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each. »

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour d'octobre.

Par-devant Maître FRANCIS KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Shire Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.123, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire soussigné, résident à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2581 du 22 octobre 2008 (la «Société»), et dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire soussigné le 26 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2271 du 16 septembre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président nomme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, dûment représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Associé Unique» ou l'«Apporteur»), et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 101.994.865 (cent un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-cinq) part sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.702.550 USD (quatre millions sept cent deux mille cinq cent cinquante dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 101.994.865 USD (cent un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante-cinq dollars américains) à 106.697.415 USD (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze dollars américains) par l'émission de 4.702.550 (quatre millions sept cent deux mille cinq cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 18.810.201,83 USD (dix-huit millions huit cent dix mille deux cent un dollars américains et quatre-vingt-trois cents) dont un montant de 470.255 USD (quatre cent soixante dix mille deux cent cinquante-cinq dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2 et 3 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.702.550 USD (quatre millions sept cent deux mille cinq cent cinquante dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 101.994.865 USD (cent un millions neuf cent quatre-vingt quatorze mille huit cent soixante-cinq dollars américains) à 106.697.415 USD (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze dollars américains) par l'émission de 4.702.550 (quatre millions sept cent deux mille cinq cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 18.810.201,83 USD (dix-huit millions huit cent dix mille deux cent un dollars américains et quatre-vingt-trois cents) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 470.255 USD (quatre cent soixante dix mille deux cent cinquante-cinq dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique de créances détenues contre la Société d'un montant total de 23.512.751,83 USD (vingt-trois millions cinq cent douze mille sept cent cinquante-et-un dollars américains et quatre-vingt-trois cents) Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur globale de 4.702.550 USD (quatre millions sept cent deux mille cinq cent cinquante dollars américains). L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 23.512.751,83 USD (vingt-trois millions cinq cent douze mille sept cent cinquante et un dollars américains et quatre-vingt-trois cents).

Pareille évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 4 octobre 2013, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 4.702.550 USD (quatre millions sept cent deux mille cinq cent cinquante dollars américains) au capital social; et
- 18.810.201,83 USD (dix-huit millions huit cent dix mille deux cent un dollars américains et quatre-vingt-trois cents) au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 470.255 USD (quatre cent soixante dix mille deux cent cinquante-cinq dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, la Société est désormais détenue comme suit:

Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, détenteur de toutes les 106.697.415 (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de toutes les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8. restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 106.697.415 USD (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze dollars américains), représenté par 106.697.415 (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13280. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154396/236.

(130188779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**Almacantar Centre Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Almacantar (Centre Point) S.à r.l.).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.603.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

ALMACANTAR, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 149.157 and having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L - 1610 Luxembourg,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Almacantar (Centre Point) S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L - 1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B.159603 (the "Company").

II. The Company was incorporated as a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) under the name "Almacantar (Centre Point)" pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 3 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1214 of 7 June 2011.

III. The Company's share capital is currently set at GBP 73,363,769 (seventy three million three hundred sixty three thousand seven hundred sixty nine British Pounds Sterling) represented by 29,345,505 twenty nine million three hundred forty five thousand five hundred five) corporate units of category A, 5,135,464 (five million one hundred thirty five thousand four hundred sixty four) corporate units of category B, 4,860,350 (four million eight hundred sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category C, 4,860,350 (four million eight hundred sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category D, 4,860,350 (four million eight hundred sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category E, 4,860,350 (four million eight hundred sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category F, 4,860,350 (four million eight hundred sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category G, 4,860,350 (four million eight hundred sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category H, 4,860,350 (four million eight hundred sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category I and 4,860,350 (four million eight hundred

sixty thousand three hundred fifty) corporate units of category J, all with a nominal value of GBP 1.- (one British Pounds Sterling) each, which have been entirely paid up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from "Almacantar (Centre Point) S.à r.l." to "Almacantar Centre Point S.à r.l."
2. Abolition of all the existing categories of units representing the capital of the Company in order to have only one category of units representing the capital of the Company, replacement (in the English version only) of any reference to "unit" by a reference to "share", and subsequent amendments to the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.
3. Full restatement of the articles of incorporation of the Company, without changes to the corporate object of the Company.
4. Re-appointment of managers of the Company.
5. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "Almacantar (Centre Point) S.à r.l." to "Almacantar Centre Point S.à r.l."

As a consequence of the preceding resolution, article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') under the name of "Almacantar Centre Point S.à r.l.", (the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the Law and by the present Articles."

Second resolution

The sole shareholder resolves to abolish all the existing categories of units representing the capital of the Company in order to have only one category of units representing the capital of the Company, and to replace (in the English version only) any reference to "unit" by a reference to "share".

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the Company is set at GBP 73,363,769 (seventy three million three hundred sixty three thousand seven hundred sixty nine British Pounds Sterling) represented by 73,363,769 (seventy three million three hundred sixty three thousand seven hundred sixty nine) shares (the "Shares"), with a nominal value of GBP 1.- (one British Pounds Sterling) each, which have all been entirely paid up."

Third resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changes to the corporate object of the Company. The articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"Title I. Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Name. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Almacantar Centre Point S.à r.l.", (the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of incorporation, as amended from time to time (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Board of Managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Member(s).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The object of the Company also consists in the use of its funds to take participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests. The purpose of the Company includes the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the investment in real estate and/or the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these investments and/or participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Corporate Capital - Shares

Art. 5. Corporate capital. The subscribed capital of the Company is set at GBP 73,363,769 (seventy three million three hundred sixty three thousand seven hundred sixty nine British Pounds Sterling) represented by 73,363,769 (seventy three million three hundred sixty three thousand seven hundred sixty nine) shares (the "Shares"), with a nominal value of GBP 1.- (one British Pounds Sterling) each, which have all been entirely paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions of the Member(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own Shares.

Art. 6. Shares. Each Share entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per Share. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the Member(s).

Art. 7. Subscription and Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Members of the Company.

In case of plurality of Members, the transfer of Shares inter vivos to non-Members is subject to the consent given in a general meeting of Members representing at least % (three quarters) of the Company's capital.

In case of a sole Member, the Shares of the Company are freely transferable to non-Members. In the case of the death of a Member, the Share transfer to non-Members is subject to the consent of Members representing no less than % (three quarters) of the rights held by the surviving Members. In this case, however, the approval is not required if the Shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seize assets or documents of the Company.

Title III. Members

Art. 8. The sole Member exercises the powers devolved to a meeting of Members by the dispositions of section XII of the Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the Manager(s) are taken by the sole Member.

In the case of more than one Member the decisions which exceed the powers of the Manager(s) shall be taken by the Members.

Each Member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more Members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one Member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the Articles shall be resolved by the sole Member or by a general meeting of Members at the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Title IV. Management

Art. 9. Board of Managers. The Company shall be managed by one or more managers (the "Managers") appointed and revoked, ad nutum, by the sole Member or, as the case may be, the Members. The Managers constitute the board of Managers (the "Board of Managers"). The Managers do not need to be Members to hold office.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board of managers, if any, shall have a casting vote. One or more Managers may participate in a Board of Managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board of Managers meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The Manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole Manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two Managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether Members or not, in the case of specific matters pre-determined by the Manager(s).

The Manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title V. Accounts

Art. 10. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 11. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board of Managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the Members at the registered office of the Company.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole Member or distributed among the Members if there is more than one.

However, the sole Member or, as the case may be, the Members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 12. Liquidation. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole Member or by a general meeting of Members at the same majority requirements applying to an amendment of the Articles and the liquidation shall be carried out by the Manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole Member or by a general meeting of Members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole Member or, as the case may be, distributed to the Members proportionally to the Shares they hold.

Title VII. Final clause - Applicable law

Art. 13. Applicable Law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the Law."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to confirm each of the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Pierre MARTINET, born on 2 December 1949 in Algiers, Algeria, with professional address at 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Geneva, Switzerland;
- Mr. Mike HUSSEY, born on 4 October 1965 in Wanstead, London, United Kingdom, with professional address at 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX London, United Kingdom;
- Mr. Aidan FOLEY, born on 8 December 1976 in Port Lairge (Waterford), Ireland, with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L - 1610 Luxembourg, and
- Mr. Jonathan PAUL, born on 21 July 1967 in Exeter, United Kingdom, with professional address at 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX London, United Kingdom.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

ALMACANTAR, société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149157, ayant son siège social à 8-10, avenue de la Gare, L - 1610 Luxembourg,

représentée par Me Jean-Louis FROGNET, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associé unique de Almacantar (Centre Point) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L - 1610 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.159603 (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Almacantar (Centre Point)» suivant un acte notarié du notaire instrumentaire, en date du 3 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214 du 7 juin 2011.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à GBP 73.363.769 (soixante treize million trois cent soixante trois mille sept cent soixante neuf livres sterling) représenté par 29.345.505 (vingt neuf million trois cent quarante cinq cent cinq) parts sociales de catégorie A, 5.135.464 (cinq million cent trente cinq mille quatre cent soixante quatre) parts sociales de catégorie B, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie C, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie D, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie E, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie F, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie G, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie H, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie I, 4.860.350 (quatre million huit cent soixante mille trois cent cinquante) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de GBP 1.- (une livre sterling) chacune, toutes intégralement libérées.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société de "Almacantar (Centre Point) S.à r.l." à "Almacantar Centre Point S.à r.l."

2. Abolition de toutes les catégories existantes des parts sociales représentant le capital de la Société dans le but d'avoir une seule catégorie de parts sociales représentant le capital de la Société, et remplacement (dans la version anglaise uniquement) de toute référence à «unit» par une référence à «share», et modifications du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société.

4. Renomination des gérants de la Société.

5. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "Almacantar (Centre Point) S.à r.l." à "Almacantar Centre Point S.à r.l.".

Sur base de la résolution précédente, l'article 1 des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Nom.** Il est constitué une société à responsabilité limitée portant la dénomination de «Almacantar Centre Point S.à r.l.» (ci-après dénommée la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la Loi ainsi que par les présents Statuts.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'abolir toutes les catégories existantes de parts sociales représentant le capital de la Société dans le but d'avoir une seule catégorie de parts sociales représentant le capital de la Société, et de remplacer toute référence à «part» par une référence à «action».

Sur base de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 73.363.769 (soixante treize million trois cent soixante trois mille sept cent soixante neuf livres sterling) représenté par 73,363,769 (soixante-treize millions trois cent soixante-trois mille sept cent soixante-neuf) parts sociales (les «Parts»), d'une valeur nominale de GBP 1.- (une livre sterling) chacune, toutes intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société. La teneur des statuts de la Société sera désormais la suivante:

«Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Nom. Il est constitué une société à responsabilité limitée portant la dénomination de «Almacantar Centre Point S.à r.l.» (ci-après dénommée la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi») ainsi que par les présents statuts, telle que modifiés de temps à autre (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré dans toute autre localité dans les limites de la commune par une décision du Conseil de Gérance. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Associé unique ou des Associés.

Il peut être créé par une décision du Conseil de Gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

L'objet de la Société consiste aussi en l'utilisation de ses fonds en prises de participation, de quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'accession à la propriété, la gestion et le développement des ces participations. L'objet de la Société inclut l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente,

échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement immobilier et/ou à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements et/ou participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 73.363.769 (soixante treize million trois cent soixante trois mille sept cent soixante neuf livres sterling) représenté par 73.363.769 (soixante-treize millions trois cent soixante-trois mille sept cent soixante-neuf) parts sociales (les «Parts»), d'une valeur nominale de GBP 1.- (une livre sterling) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions de l'Associé unique ou des Associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres Parts.

Art. 6. Parts. Chaque Part donne à son détenteur le droit à un vote dans chaque assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part; si une Part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflits entre un usufruitier et un nu-proprétaire d'une Part ou bien entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Art. 7. Souscription et Transfert de Parts. Les Parts sont librement cessibles entre les Associés de la Société.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts pourront être cédées inter vivos à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les % (trois quarts) du capital social de la Société.

En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement cessibles à des tiers non-Associés. En cas de décès d'un des Associés, les Parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires des Associés représentant au moins les % (trois quarts) des droits appartenant aux Associés survivants. Cependant, dans ce cas, leur consentement n'est pas requis si les Parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Le transfert de Parts devra être formalisé dans le cadre d'un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Tout autre transfert ne sera pas opposable à la Société et aux tiers, à moins qu'il n'ait été dûment notifié à la Société ou accepté par la Société conformément à l'article 190 de la Loi et à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Les créanciers, héritiers ou ayants droit d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, saisir les actifs ou documents de la Société.

Titre III. Les Associés

Art. 8. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la Loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'Associé unique.

En cas de pluralité d'Associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants seront prises par les Associés.

Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs Associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un Associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des Statuts seront décidées par l'Associé unique ou par l'assemblée des Associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Titre IV. Gestion

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants (les «Gérants»), nommés et révoqués, ad nutum, par l'Associé unique ou, selon le cas, les Associés. Les Gérants constitueront le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») Les gérants n'ont pas besoin d'être Associés pour exercer leurs fonctions.

Les Gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil de Gérance, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi.

Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. Comptes

Art. 10. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Comptes Annuels. A la fin de chaque exercice, le Conseil de Gérance préparera le bilan comptable ainsi que le compte pertes et profits qui seront mis à la disposition des Associés au siège social de la Société.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'Associé unique ou, selon le cas, réparti entre les Associés.

Toutefois, l'Associé unique, ou, selon le cas, les Associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra(ont) décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. Liquidation. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un Associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'Associé unique ou par l'assemblée des Associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) Gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des Associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'Associé unique ou, selon le cas, partagé entre les Associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Tire VII. Clause finale - Loi applicable

Art. 13. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, il conviendra de se référer aux dispositions légales applicables au Grand-Duché du Luxembourg et en particulier à la Loi.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de confirmer chacune des personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre MARTINET, né le 2 décembre 1949 à Alger, Algérie, avec adresse professionnelle au 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse;
- Monsieur Mike HUSSEY, né le 4 octobre 1965 à Wanstead, Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge (Waterford), Irlande, avec adresse professionnelle au 8-10, avenue de la Gare, L -1610 Luxembourg; et
- Monsieur Jonathan PAUL, né le 21 juillet 1967 à Exeter, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX Londres, Royaume-Uni.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis FROGNET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013. Relation GRE/2013/4202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013154520/437.

(130189847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

GES Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.380.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GESLUX S.A., a Société Anonyme, duly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 155007,

represented by Ms Francesca Venturelli, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 17 October 2013,

which proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "GES Holding I S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The company can open branches in- and outside the country.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into thirty one thousand (31.000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

6. Form of the Shares. The shares are in principle in registered form or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, board of directors, statutory auditor

9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the third Thursday of May, at 12:00.

17. Other General meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2013.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the thirty one thousand (31,000) shares as follows:

GESLUX S.A.	31,000 shares
TOTAL	31,000 shares

All these shares have been fully paid up so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following person has been appointed as Director of the Company for a renewable period of six (6) years; its mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

Mr Pierre GOFFINET, private employee, born on 19 November 1965 in Saint-Mard (Belgium) professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. ATCONSULTING S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 145722, will be appointed as Statutory Auditor; its mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GESLUX S.A., a Société Anonyme, dûment établie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 155007,

représentée par Madame Francesca Venturelli, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 17 octobre 2013,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «GES Holding I S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La société peut ouvrir des succursales dans - et en dehors du pays.

3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, achat, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et licences, de gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous

les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai, à 12:00heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des Bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et un mille (31.000) actions comme suit:

GESLUX S.A.	31.000 actions
TOTAL	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, né le 19 novembre 1965 à Saint-Mard (Belgique) demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes ATCONSULTING S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment établie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 145722; son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VENTURELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49186. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154743/426.

(130189807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.797.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.173.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Ring) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of one million six hundred twenty-five thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 1,625,250) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.173 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2043 on August 17, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 14, 2013, in the process of being published in the Memorial.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of six million seventy-two thousand two hundred British Pounds (GBP 6,072,200) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 172,250) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million six hundred twenty-five thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 1,625,250) to one million seven hundred ninety-seven thousand five hundred British Pounds (GBP 1,797,500) by way of issuance of one hundred seventy-two thousand two hundred fifty (172,250) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1), each, and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 172,250) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million six hundred twenty-five thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 1,625,250) to one million seven hundred ninety-seven thousand five hundred British Pounds (GBP 1,797,500) by way of issuance of one hundred seventy-two thousand two hundred fifty (172,250) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred seventy-two thousand two hundred fifty (172,250) new shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three million seven hundred thirty thousand British Pounds (GBP 3,730,000) which shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred seventy-two thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 172,250) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of three million five hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 3,557,750) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of three million seven hundred thirty thousand British Pounds (GBP 3,730,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one million seven hundred ninety-seven thousand five hundred British Pounds (GBP 1,797,500), represented by one million seven hundred ninety-seven thousand five hundred (1,797,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour d'octobre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Ring) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, disposant d'un capital social d'un million six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.625.250) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.173 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2043, le 17 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 août 2013, en cours de publication au Mémorial.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, disposant d'un capital social de six millions soixante-douze mille deux cent Livres Sterling (GBP 6.072.200) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-douze mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 172.250) afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.625.250), à un montant d'un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.797.500) par l'émission de cent soixante-douze mille deux cent cinquante (172,250) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises mentionnées au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-douze mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 172.250) afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.625.250), à un montant d'un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.797.500) par l'émission de cent soixante-douze mille deux cent cinquante (172.250) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-douze mille deux cent cinquante (172,250) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et les

libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois million sept cent trente mille Livres Sterling (GBP 3.730.000) devant être affecté comme suit:

(i) un montant de cent soixante-douze mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 172.250) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 3.557.750) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de trois million sept cent trente mille Livres Sterling (GBP 3.730.000) est à la libre disposition de la Société, dont le preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.797.500), représenté par un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (1.797.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, que la Société qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46439. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155077/171.

(130189908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Camping a Caravanning Frënn Heischent asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 22, am Clementsbongert.

R.C.S. Luxembourg F 9.737.

— STATUTS

En l'an deux mille treize(2013), le (17.09.2013) Sont présents:

Les membres fondateurs

1 Le président: Jeff Gils, née le 29.07.84 à Ettelbruck et demeurant à L-9157 Heiderscheid, 3, A Schaakspesch, Luxembourggeoise, employé privé

2 Le vice-président: Mike Decker, née le 22.05.1975 à Luxembourg et demeurant à,L-9242 Diekirch,6, rue Alexis Heck, luxembourgeoise, retraité.

3 Le secrétaire: Ramona Linster-Klein, née le 25.01.1983 à Luxembourg et demeurant à L-9171 Michelau, 9, Fleibersstrooss, luxembourgeoise, ouvrière

4 Le trésorier: David Linster, née le 31.07.84 à Luxembourg et demeurant à L-9171 Michelau, 9, Fleiberstrooss, luxembourgeoise, gérant administratif

5 Membre: Claudio Berardi, née le 03.06.1976 à Luxembourg et demeurant à L-7447 Lintgen, 97, rte de Fischbach,italien, employé privé

6 Membre: Lucienne Gils-Maack, née le 02.02.56 à Wiltz et demeurant à L-7558 Rollingen, 6, Milleknepchen, luxembourgeoise, ménagère

7 Membre: Guy Hut, née le 13.05.1972 à Ettelbruck et demeurant à L-8611 Platen, 104, rue Principale, luxembourgeoise, ouvrier

Art. 1^{er}. Dénomination.

a. La présente association sans but lucratif prend la dénomination "Camping a Caravaning Frënn Heischent a.s.b.l.", en abréviation "C.C.F.H."

b. Le "C.C.F.H." ne poursuit pas d'intérêts politiques et il est religieusement neutre.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Heiderscheid au All in Family Fun Center L-9158 Heiderscheid, 22 am Clementsbongert.

Art. 3. L'objet et sa durée.

a. Le C.C.F.H.a comme objet social principal de rassembler ses membres sur des rencontres nationale et internationale et de passer du temps dans l'esprit du campisme.

1. Dans l'accomplissement de son objet social, le C.C.F.H. peut s'affilier, par décision de son assemblée générale, à toute association ou organisation nationale ou internationale ayant un objet social identique ou compatible avec le sien.

2. Sa durée est illimitée

Art. 4. Dispositions financières et Cotisations. L'exercice financier commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre.

a. Revenus:

1. Ses sources propres
2. Les cotisations annuelles
3. Les ressources des sponsorings
4. Les subsides et subventions
5. Donations et libéralités accordés
6. Activités diverses (organiser des rencontres nationale et internationale, participer à différentes fêtes,...)

b. Dépenses:

1. Cotisations d'affiliation à la fédération.
2. Assurances
3. Activités diverses (participer a différentes rencontres nationale et internationale,...)

Art. 5. Conditions d'entrée des membres, Membres donataires.

a. Le nombre minimum de ses membres est fixé à 4. Le conseil d'administration peut attribuer à des personnes physiques le titre de membre donataire ou membre d'honneur. Ceux-ci n'ont toutefois pas le droit de vote aux assemblées générales.

b. Membres actifs et passifs:

Peuvent devenir membres du C.C.F.H., toutes personnes physiques désirant pratiquer ou contribuer au développement de l'objet social de l'association, en présentant une demande d'admission et s'engagent à respecter les présents statuts et les règlements du campisme. Les personnes physiques intéressées peuvent s'adresser au conseil d'administration sous forme de demande écrite au secrétariat du C.C.F.H.. Le conseil d'administration votera pour ou contre l'adhésion du membre candidat lors d'une assemblée sous seing privé par vote à main levée. La décision d'admission confère à la personne physique la qualité de membre.

Art. 6. Cotisation annuelle. La cotisation annuelle se base toujours sur la famille ça veut dire: deux adultes plus leurs enfants. Le montant de la cotisation pour la première année est fixé à 10 Euro.

Le montant de la cotisation est défini lors de chaque assemblée générale annuelle.

Art. 7. La qualité de membre se perd.

a. Par démission expresse et écrite adressée au conseil d'administration.

b. Par démission tacite, en refusant ou en négligeant de payer la cotisation.

c. Par l'exclusion, à prononcer par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les hypothèses suivantes:

1. Contraventions graves ou répétées aux présents statuts ou aux règlements de l'association.
2. Refus d'accepter une décision régulière définitive du conseil d'administration;
3. Comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur le C.C.F.H.

Le membre démissionnaire ou exclue n'a aucun droit sur les fonds sociaux.

Art. 8. L'année sociale et sa comptabilité.

- a. L'année sociale correspond à l'année calendrier.
- b. Lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu lors du 1^{er} trimestre de l'année calendrier, le conseil d'administration devra clôturer ses livres et présenter son bilan comptable de la saison précédente.
- c. La vérification des comptes et de l'ordre des réviseurs de caisse.

Art. 9. Le conseil d'administration.

- a. Le conseil d'administration (président, secrétaire, trésorier,...)

L'organe décisif et administratif est constitué par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale. Les trois fonctions de président, secrétaire et trésorier doivent être réparties sur deux personnes au moins.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite du C.C.F.H. dans le cadre des statuts, règlements et fixation de rémunérations des membres. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou les statuts, est de sa compétence.

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président ou du secrétaire, chaque fois que le réclame l'intérêt du club ou que la moitié de ses membres le demande. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante. Le club est engagé par la signature du président et d'un autre membre du conseil d'administration.

Art. 10. L'assemblée générale. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration.

- a. L'assemblée générale peut être ordinaire ou extraordinaire.
- b. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre.
- c. Elle est convoquée par le conseil d'administration. Les convocations sont adressées par écrit ou par courrier électronique à l'adresse de chaque membre du C.C.F.H.
- d. Cette convocation sera faite au moins un mois avant la date prévue avec en annexe un ordre du jour provisoire.
- e. Le conseil d'administration pourra à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire, portant sur un point qu'il déterminera. Dans cette hypothèse la convocation sera valablement faite avec un délai de sept jours.
- f. Lorsqu'un tiers des membres affiliés l'exigent, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale extraordinaire, portant sur le point de l'ordre du jour à désigner par les membres demandeurs; le délai de convocation sera le même que pour l'assemblée générale extraordinaire convoquée par le conseil d'administration.
- g. L'assemblée générale pourra encore valablement délibérer sur une résolution ne se trouvant pas expressément sur l'ordre du jour, si une majorité qualifiée de deux tiers des membres présents la demande au cours de cette assemblée.

Art. 11. Droit de présence. Aucun membre ne pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un délégué d'une autre association ou d'un autre club ayant le même but social que le C.C.F.H.

Art. 12. Droits des membres. Hormis les pouvoirs publics intéressés (administrations sociales et fiscales) seuls les membres ont le droit (disposition légale impérative) de prendre connaissance, de tous documents sociaux de L'ASBL, au secrétariat ou au près d'un membre du conseil d'administration.

Art. 13. Nature de Vote.

- a. Tous les membres actifs du C.C.F.H. ont un droit de vote égal.
- b. Le vote n'est pas secret, sauf en ce qui concerne les élections au conseil d'administration et d'une façon générale pour tous les votes concernant des personnes.
- c. A la demande de la majorité simple des membres présents, l'assemblée générale pourra décider que le vote sera secret sur n'importe quel point de l'ordre du jour.

Art. 14. Réviseur de compte. Chaque assemblée générale ordinaire désigne un collège de deux réviseurs de comptes. Ces mandats s'étendent jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le rôle du réviseur de caisse est incompatible avec celui d'un mandat au conseil d'administration.

Art. 15. Droits d'éligibilité au conseil d'administration.

- a. Le candidat doit remplir les conditions suivantes:
 1. Être âgé de dix-huit ans au moins
 2. Jouir de tous ses droits civils
 3. Être affilié au C.C.F.H.
 4. La candidature doit parvenir par écrit au Conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale.

Art. 16. Procès-verbal. Il est dressé un procès-verbal des assemblées générales par le secrétaire; celui-ci sera publié au plus tard deux mois après l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Art. 17. Vacances Postes. Le C.C.F.H. est administrée par le conseil d'administration.

La distribution des postes se déroulera dans le conseil d'administration et va être réglé à la première réunion après l'assemblée générale.

Art. 18. Composition du conseil d'administration. Le conseil d'administration se compose de minimum 4 personnes comme suit:

1. Un(e) président(e)
2. Un(e) vice président(e)
3. Un(e) secrétaire général(e)
4. Un(e) trésorier général(e)

Le maximum des assesseurs au conseil d'administration est fixé à 5 personnes.

Dont le conseil d'administration aura un maximum de 9 personnes.

Art. 19. Réunions du conseil d'administration.

- a. Les convocations pour les réunions se feront par voie électronique ou par téléphone.
- b. Le secrétaire du conseil d'administration tiendra registre contenant le procès verbal des délibérations; copie de ce procès-verbal devra être adressée aux membres du conseil d'administration après chaque réunion.
- c. Lors des réunions du conseil d'administration, aucun administrateur ne peut se faire représenter par un autre. Chaque décision sera prise par vote. Les réunions du conseil d'administration seront tenues rigoureusement au secret des délibérations; ils sont solidaires pour toute décision prise valablement.

Art. 20. Durée des mandats.

- a. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents; les décisions seront prises à la majorité absolue des membres présents.
- b. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans.

Art. 21. Dissolution. L'assemblée générale peut prononcer la dissolution du C.C.F.H. dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution, l'assemblée générale dévaluera l'avoir social, après acquittement du passif par le comité d'administration à une association au choix ayant un objet social d'ordre caritatif.

Art. 22. Pouvoir de décision. Tous les cas non-prévus par les présents statuts ou les règlements pris en leur exécution seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928. Au cas où la loi, les statuts et les règlements seraient muets, le conseil d'administration tranchera.

Fait à Heiderscheid en date du 17 septembre 2013.

Gils Jeff / Decker Mike / Linster-Klein Ramona / Linster David / Hut Guy / Berardi Claudio / Gils-Maack Lucienne
Membres fondateurs

Référence de publication: 2013155090/156.

(130189034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Whitewood (Blue) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.502.550,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.174.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Blue) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of one million four hundred seven thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 1,407,250) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.174 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2046 on August 17, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 14, 2013, in the process of being published in the Memorial.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of six million seventy-two thousand two hundred British Pounds (GBP 6,072,200) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-five thousand three hundred British Pounds (GBP 95,300) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million four hundred seven thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 1,407,250) to one million five hundred two thousand five hundred fifty British Pounds (GBP 1,502,550) by way of issuance of ninety-five thousand three hundred (95,300) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1), each, and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-five thousand three hundred British Pounds (GBP 95,300) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million four hundred seven thousand two hundred fifty British Pounds (GBP 1,407,250) to one million five hundred two thousand five hundred fifty British Pounds (GBP 1,502,550) by way of issuance of ninety-five thousand three hundred (95,300) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1), each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for ninety-five thousand three hundred (95,300) new shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million one hundred ninety-one thousand British Pounds (GBP 2,191,000) which shall be allocated as follows:

- an amount of ninety-five thousand three hundred British Pounds (GBP 95,300) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of two million ninety-five thousand seven hundred British Pounds (GBP 2,095,700) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of two million one hundred ninety-one thousand British Pounds (GBP 2,191,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one million five hundred two thousand five hundred fifty British Pounds (GBP 1,502,550), represented by one million five hundred two thousand five hundred fifty (1,502,550) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

154649

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately three thousand one hundred Euros (EUR 3,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour d'octobre,

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Blue) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, disposant d'un capital social d'un million quatre cent sept mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.407.250) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.174 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2046, le 17 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 août 2013, en cours de publication au Mémorial.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, disposant d'un capital social de six millions soixante-douze mille deux cent Livres Sterling (GBP 6.072.200) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cents Livres Sterling (GBP 95.300) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent sept mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.407.250), à un montant d'un million cinq cent deux mille cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.502.550) par l'émission de quatre-vingt-quinze mille trois cent (95.300) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises mentionnées au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cent Livres Sterling (GBP 95.300) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent sept mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.407.250), à un montant d'un million cinq cent deux mille cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.502.550) par l'émission de quatre-vingt-quinze mille trois cent (95.300) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-quinze mille trois cent (95.300) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-onze mille Livres Sterling (GBP 2.191.000) devant être affecté comme suit:

(i) un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cent Livres Sterling (GBP 95.300) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux million quatre-vingt-quinze mille sept cents Livres Sterling (GBP 2.095.700) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux million cent quatre-vingt-onze mille Livres Sterling (GBP 2.191.000) est à la libre disposition de la Société, dont le preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un million cinq cent deux mille cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.502.550), représenté par un million cinq cent deux mille cinq cent cinquante (1.502.550) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, que la Société qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cents Euros (EUR 3.100.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46440. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155076/169.

(130189910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

GKIG, Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163507/10.

(130199595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

LFP S&P Capital IQ Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 170.917.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of October,
Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,
Is held:

An extraordinary general meeting of the shareholders of "LFP S&P Capital IQ Fund", a public limited company société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9th August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2102 of 24th August 2012, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.917.

The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The meeting is declared open at 2.30 p.m. with Ms Valérie LETELLIER, private employee, residing professionally in Hesperange, in the chair,

Who appointed as secretary Ms Aline BIEJ, private employee, residing professionally in Hesperange.

The meeting elected as scrutineer Ms Vinciane ALEXANDRE, private employee, residing professionally in Hesperange,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That shareholders present and represented have been duly convened by notice sent per registered mail on 26th September 2013 and have been informed of the agenda ("Agenda") prior to this general meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

a. To amend article 13 of the Articles of Association to better specify the location of the Annual General Meeting of Shareholders:

"The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other location in the Grand Duchy of Luxembourg [...]"

b. To amend article 13 of the Articles of Association in order to ease the participation of shareholders to the Annual General Meeting of Shareholders by deleting the following provisions:

"In order to be admitted into the General Meeting, every security holder must deposit his bearer securities five working days before the date fixed for the General Meeting, at the registered office or at establishments designated in the convocation.

The owners of registered shares must, within the same deadline, inform the Board of Directors in writing (letter or proxy) of their intention to participate in the General Meeting and must indicate the number of securities for which they intend to participate in the voting."

c. To amend article 17 of the Articles of Association in order to add the following possibility:

"F. The Company may also, and in accordance with the principle of risk diversification, invest up to 100% of the net assets of one or more sub-funds in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, by an OECD Member State or by international public bodies to which one or more Member States of the European Union belong, provided that this or these sub-funds hold securities belonging to at least six different issues. However, the securities belonging to a single issue may not exceed 30% of the total."

d. To propose the election as board member of Andrea Bertocchini, subject to CSSF approval (thus increasing the number of board member positions to 6).

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed;

(iv) That pursuant to the attendance list, out of 172,421.940000 shares in issue, 89.238 shares of the Company are present or represented at the present meeting.

(v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after due consideration, took the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to amend article 13 of the Articles of Association to better specify the location of the Annual General Meeting of Shareholders in paragraph 2 and to ease the participation of shareholders to the Annual

General Meeting of Shareholders by deleting paragraph 7 and 8. Article 13 of the Articles of Association will henceforth be read as follows:

« **Art. 13. General meetings of shareholders.** The Ordinary General Meeting of Shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall enjoy the greatest powers for ordering, performing or ratifying all acts relating to the operations of the Company.

The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company or at any other location in the Grand Duchy of Luxembourg that shall be stipulated in the convocation, the third Wednesday of May at 3.30pm. In the event that this day is a public holiday or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held the first subsequent day that banks are open. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors states without appeal that exceptional circumstances require such a move.

The convocation indicates the place and the practical arrangements for providing the annual accounts, the report of the approved statutory auditor, and the management report (if applicable) to the shareholders and specifies that each shareholder may request that the annual accounts, the report of the approved statutory auditor and the management report (if applicable) are sent to him.

Decisions concerning the general interests of the shareholders of the Company shall be taken during a General Meeting of the Shareholders and the decisions concerning specific rights of shareholders of a sub-fund or of a category/class of shares shall be taken during a General Meeting of the Shareholders of that sub-fund or that category/class of shares.

The quorums and delays required by law shall regulate the convocations and the course of the General Meetings of Shareholders of the Company wherever these are not specified in the present Articles of Incorporation.

Other general meetings may be held at such time and place as decided by the Board of Directors.

Any share of any sub-fund, category or class, whatever its value, provides the right to a single vote.

Every shareholder may take part in General Meetings of Shareholders appointing another person in writing as proxy or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy, who cannot themselves be a shareholder. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders or at a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. A shareholder who is a corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorized officer.

The Board of Directors may determine any other conditions to be complied with by the shareholders in order to take part in the General Meeting.

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors pursuant to convocation setting forth the agenda sent, in accordance with the applicable laws and regulations, to the shareholder's address in the Register of Shareholders.

If and to the extent required by Luxembourg law, the convocation shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The General Meeting of Shareholders may only address the items contained in the agenda.

Following conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the convocation to any general meeting of shareholders may specify that the quorum and the majority applicable for this general meeting will be determined by reference to the shares issued and in circulation at a certain date and time preceding the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general meeting of shareholders and to exercise a voting right attaching to his/its/her shares will be determined by reference to the shares held by this shareholder at the Record Date."

This resolution is adopted by 89.238 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Second resolution

The general meeting decides to amend article 17 of the Articles of Association in order to add an item F that will henceforth be read as follows:

" **Art. 17. Investment policy.**

F. The Company may also, and in accordance with the principle of risk diversification, invest up to 100% of the net assets of one or more sub-funds in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, by an OECD Member State or by international public bodies to which one or more Member States of the European Union belong, provided that this or these sub-funds hold securities belonging to at least six different issues. However, the securities belonging to a single issue may not exceed 30% of the total."

This resolution is adopted by 89.238 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Third resolution

The general meeting decides to appoint Mr Andrea BERTOCCHINI, Head of Sales Benelux - La Française AM International, born on 14th February 1973 in Pisa (Italy), residing professionally at 4A, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg, as additional director of the Company, subject to CSSF approval.

The mandate of Mr Andrea BERTOCCHINI as director will end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

This resolution is adopted by 89.238 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

No further item being on the agenda of the meeting, the meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: V. LETELLIER, A. BIEJ, V. ALEXANDRE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013 /46903. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155462/130.

(130189999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Aboukir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.388.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel MENANT, trader, demeurant à F-50400 Granville, 20, rue Jean Jaurès.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 octobre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de ABOUKIR S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et Libération du Capital social

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Emmanuel MENANT, trader, demeurant à F-50400 Granville, 20, rue Jean Jaurès.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel MENANT, trader, né à Paris (France), le 23 décembre 1969, demeurant à F-50400 Granville, 20, rue Jean Jaurès.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155141/111.

(130190087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Kayenta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.918.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de Kayenta S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts sociales en date du 26 juillet 2013 à Niamh Conlan, ayant son adresse personnelle au Tully Road, Kildare, Co. Kildare, Irlande.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2013163591/16.

(130199616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31/12/2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163852/12.

(130200864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Signature Pictures International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.655.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1234/13 rendu en date du 14 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SIGNATURE PICTURES INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a été dénoncé en date du 25 février 2009.

Pour extrait conforme
Maître Sonia POLNIASZEK
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013163850/14.

(130200596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, avec siège social au 2, Manhattanville Road, Purchase, 10577 New York, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II (Euro), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163891/13.

(130200290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Atalaya Luxco 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.762.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013163900/10.

(130200689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Cofely Fabricom Industrie Sud, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. FABRICOM Industrie Sud S.A.).**

Adresse de la succursale: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 100.125.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 08 novembre 2012

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix:

de modifier, à compter du 13 novembre 2012, la dénomination sociale actuelle et d'adopter à partir du 13 novembre 2012, la dénomination «Cofely Fabricom Industrie Sud».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 novembre 2013.

Pour FABRICOM Industrie Sud S.A.
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013164112/16.

(130200861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.